

AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2026-2027, DELEGATION DE POUVOIR

Extrait article 4.5 – Accompagnateur de l'officiel du badminton (LOB) 2019

« En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition.

Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents. »

Cette attestation pourra être demandée par le Juge Arbitre de la compétition. En pratique, à l'arrivée du jeune à la salle pour sa compétition, lors du pointage, ce document sera demandé et vérifié par la table d'accueil (ou à une personne désignée par le JA).

Je soussigné,parent et ou représentant légal de :

Nom, prénom de l'enfant

Née leà

Du club de

Certifie que lors de la compétition organisée par le club dele..... , mon enfant (ou l'enfant dont j'ai la responsabilité) sera : **(rayer la mention inutile)**

- Sous ma responsabilité durant la totalité de la compétition.

Je suis joignable par tel :

- Sous la responsabilité d'un adulte responsable que j'aurais désigné et/ou mandaté par le club, pendant toute la durée de la compétition.

Nom :Prénom : Tel port :

Date : signature du responsable légal :



Eure-et-Loir, terre de badminton